

Nombre de Membres en exercice : 15  
Nombre de Membres présents : 12  
Nombre de Membres votants : 14

Date de la convocation : 02 février 2023  
Convocation affichée le : 02 février 2023  
Procès-verbal affiché le : 15 février 2023

**L'an deux mil vingt-trois, le 09 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Bruno DE VILLELE — Jean-Pierre BATAIS — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Christian DARTOIS — Véronique PICHERIT — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN

Absents excusés : Marie-Christine NOSLAND — Nadine CORBEL — Franck SAMSON

Pouvoir : Marie-Christine NOSLAND pour Bruno DE VILLELE — Nadine CORBEL pour Claude PAPADOPOULOS

Marie-Hélène BRANDILLY a été désigné secrétaire de séance.

<b>Délibération</b> <b>2023/10</b>	<b>Contrat entre la Poste pour réactualiser les adresses et revoir la numérotation dans certaines zones</b>
---------------------------------------	---

La loi 3DS reconnaît pleinement la compétence du Conseil Municipal en matière de nominations des voies, lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les Communes. La mission confiée à La Poste, par ce contrat, est la création de la Base Adresse Locale (BAL) qui permettra d'alimenter le système d'information de l'État via la Base Adresse Nationale (BAN).

Une BAL publiée et à jour dans la BAN garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics (DGFIP, SDIS, IGN, La Poste, opérateurs GPS)

2 conseillers de la poste présentent un devis de La Poste solution business, sise 16 rue de Belle Ile à SAINT-GREGOIRE qui comprend les missions suivantes :

- Audit et conseil :	2 520.00 € TTC
- Réalisation :	2 940.84 € TTC
- Option accompagnement autre :	720.00 € TTC
Pour un total de :	6 180.84 € TTC

— Le Maire propose à l'assemblée de signer le contrat d'un montant de 6 180.84 € TTC.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil municipal décide :

- D'accepter le contrat de La Poste Solution Business et le devis présentés d'un montant de 6 180.84 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat et tous autres documents s'y reportant

**SIGNATURES**

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Marie-Hélène BRANDILLY